

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 05 novembre 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :  
Yvon Laroche  
Claude Paulin  
Adam Rousseau  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière :  
Sylvie Champagne

Il y a 15 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- \*\*\* Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
  - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
  - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
  - 4.0 Procès-verbal :
    - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 01 et 29 octobre 2018 avec modification à la résolution 265-10.2018;
    - Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 01 et 29 octobre 2018;
  - 5.0 MRC :
    - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 17 octobre 2018;
  - 6.0 Correspondance:
    - 6.1 Opération Nez Rouge;
    - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 24 septembre au 26 octobre 2018;
  - 7.0 Administration générale :
    - 7.1 Carrefour Action Municipale;
    - 7.2 Formation « pouvoir général de taxation, redevances réglementaires et autres nouveautés en matière de fiscalité municipale »;
    - Info 7.3 État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre;
    - Info 7.4 État des prévisions budgétaires au 31 décembre 2018;
  - 8.0 Période de questions (15 minutes);
  - 9.0 Sécurité publique;

- 9.1 Sécurité civile – demande d’aide financière volet 1;
- 9.2 Sécurité civile – demande d’aide financière volet 2;
- 9.3 Entretien annuel des génératrices;
- 9.4 Énergère – étude de faisabilité;
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Remboursement des frais divers à la suite de l’assèchement d’un puits de surface;
  - 10.2 Routes blanches;
  - 10.3 Décompte final – travaux de pavage sur les rues des Hérons, des Bernaches et partie de la rue Chabot;
  - 10.4 Acceptation des frais – honoraires professionnels réfection du chemin Dion;
  - 10.5 Problématique de drainage du chemin Labrie;
  - 10.6 Réparations et achat de pneus pour le camion Mack;
  - 10.7 4 demandes de ré-installer des bornes;
  - 10.8 Entente et mandat à un notaire – acquisition de la rue du Terrier;
  - 10.9 Résolution décrétant l’ouverture de la rue du Terrier;
- 11.0 Hygiène du milieu :
  - 11.1 Soumissions : vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques;
  - 11.2 Appel d’offres relatif à l’exploitation des ouvrages d’assainissement des eaux usées – comité de sélection;
  - 11.3 Appel d’offres – exploitation des ouvrages d’assainissement des eaux usées;
  - 11.4 Avis de motion et présentation d’un règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
  - 12.1 Entente intermunicipale en matière d’urbanisme et de géomatique;
  - 12.2 Formation « le rôle de l’officier municipal et atelier pratique sur l’application des règlements d’urbanisme »;
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 de la Commission scolaire des Sommets;
  - 13.2 Adoption du règlement 2018-233 décrétant les tarifs de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
  - 13.3 Gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
  - 13.4 Gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers;
  - 13.5 Phase 2 du parc Hérons Bernaches - préparation terrain;
  - 13.6 Parade de Noël à Windsor;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

### **281-11.2018 3.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l’unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l’ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**QUE** les points suivants soient retirés ;

- 11.4 Avis de motion et présentation d’un règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle;

12.2 Formation « le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme »;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

**282-11.2018 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 01 ET 29 OCTOBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux du 01 et 29 octobre 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 01 et 29 octobre 2018 soient adoptés avec la modification à la résolution # 265-10.2018 :

« au montant de 4 790,00\$ excluant les taxes de la compagnie Outillages Moteurs C.A. Inc. » ;

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 01 ET 29 OCTOBRE 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

**\*\*\* 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 17 OCTOBRE 2018 – MRC**

Monsieur le maire résume la démarche de la MRC concernant une entente avec d'autres MRC pour le service d'ingénierie.

**283-11.2018 6.1 OPÉRATION NEZ ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 17 octobre 2018 de l'organisme Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François quant à une demande de subvention pour l'année 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 125,00\$ soit versée à l'organisme Opération Nez Rouge Région du Val-Saint-François pour l'édition 2018.

**ADOPTION : 6 POUR**

**284-11.2018 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 24 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 24 septembre au 26 octobre 2018.

**ADOPTION : 6 POUR**

**285-11.2018 7.1 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 01 octobre 2018 quant au renouvellement de l'adhésion de la municipalité au Carrefour action municipale et famille ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale famille pour l'année 2018-2019 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 87,38\$ incluant les taxes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**286-11.2018 7.2 FORMATION « POUVOIR GÉNÉRAL DE TAXATION, REDEVANCES RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ MUNICIPALE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la formation webinaire organisée par la Fédération québécoise des municipalités sur le pouvoir de taxation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le conseiller Alexandre Roy se montre intéressé à assister à cette formation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 80,00\$ excluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le conseiller Alexandre Roy à assister à cette formation du 13 novembre 2018 ;

**QUE** la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 7.3 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2018 ; lequel rapport résumé par la directrice générale compare les résultats au 31 octobre 2018 versus le 31 octobre 2017 :

	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Revenus	2 639 499,42\$	2 528 670,35\$
Dépenses	2 354 512,47\$	2 051 808,29\$
Activités-Investissement	934 918,09\$	161 458,45\$
Excédent (déficit)	(649 931,14\$)	315 403,61\$

**\*\*\* 7.4 ÉTAT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2018**

La directrice générale résume la prévision budgétaire au 31 décembre 2018. Compte tenu du budget 2018, des états financiers au 30 septembre et un estimé des coûts pour les trois (3) mois à venir, on estime à ce jour un excédent de 31 413,00\$.

\*\*\*

## **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Monsieur Léo Lapierre demande à qui appartient le ponceau posé sur son terrain. Monsieur le maire répond.

Monsieur Lapierre dépose une troisième facture concernant la réparation de son ponceau.

### **287-11.2018 9.1 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 746,00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 246,00\$ ;

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise Madame Sylvie Champagne, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **288-11.2018 9.2 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la

Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 660,00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 660,00\$ ;

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de la Ville de Windsor, de la municipalité de Val-Joli et Kingsbury pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000,00\$ prévue au programme dans ce cas ;

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise Madame Sylvie Champagne, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient exacts.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **289-11.2018 9.3 ENTRETIEN ANNUEL DES GÉNÉRATRICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la soumission reçue pour l'entretien annuel des génératrices ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 16 octobre 2018 de Génératrices BM Inc. pour l'entretien annuel des cinq (5) génératrices de la municipalité incluant changements d'huile et filtres au montant de 1 500,00\$ excluant les taxes pour chacune des années 2019 et 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **290-11.2018 9.4 ÉNERGÈRE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Énergère, est affiliée avec la FQM afin d'optimiser l'éclairage de rues dans les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QU'**Énergère analyse en un premier temps les frais d'électricité pour l'éclairage de rues de la municipalité et dépose ensuite un rapport sur le potentiel d'économie d'énergie ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette analyse d'opportunité est offerte gratuitement par Énergère ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Énergère à faire une étude de faisabilité de notre réseau d'éclairage public.

**ADOPTION : 6 POUR**

**291-11.2018 10.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS DIVERS À LA SUITE DE L'ASSÈCHEMENT D'UN PUIITS DE SURFACE**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de la résidence située au 206, rue de l'Église à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ont présenté une demande de remboursement des frais divers à la suite de l'assèchement de leur puits de surface ;

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 266-10.2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer les demandeurs que la municipalité autorise le remboursement d'une somme de 156,54\$ incluant les taxes pour les frais divers reliés à l'assèchement de leur puits de surface, et ce sur présentation des pièces justificatives originales ;

**ET QUE** cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018 et le règlement d'emprunt 2018-225 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est.

**ADOPTION : 6 POUR**

**292-11.2018 10.2 ROUTES BLANCHES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos de poursuivre à l'hiver 2018-2019, le projet « routes blanches » sur certains secteurs de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est d'assurer à la fois la sécurité des usagers, la réduction des coûts et de l'emploi des abrasifs nuisant à l'environnement et aux ouvrages routiers ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise les « routes blanches » pour les opérations de déneigement à l'hiver 2018-2019 comme suit :

- . qu'il ne soit plus épandu d'abrasifs dans les secteurs suivants : chemins Labrie, Salois, Robert, Dion et section de la rue Chabot ainsi que les rues du Parc, des Mésanges, du Barrage, des Hérons, des Bernaches et des Hirondelles;
- . que ces secteurs soient maintenus sur couvert de neige ;
- . que ces secteurs soient identifiés au moyen de la signalisation appropriée ;
- . que l'épandage d'abrasifs soit effectué lors de verglas, aux intersections et dans les courbes ou à toute autre moment jugé opportun par le chef d'équipe aux travaux publics;

**ET QUE** l'information soit transmise aux citoyens chaque année notamment dans la revue municipale de décembre.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le maire donne des explications supplémentaires.

**293-11.2018 10.3 DÉCOMPTE FINAL – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DES HÉRONS, DES BERNACHES ET PARTIE DE LA RUE CHABOT**

**CONSIDÉRANT** les termes des résolutions 193-07.2017 et 194-07.2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier recommande l'acceptation finale de ces travaux et le paiement des retenues de garantie de 5 % ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement correspondant à la retenue de garantie de 5% au montant de 4 305,64\$ incluant taxes à Eurovia Vinci, selon la facture 5802198132 du 07 novembre 2017 pour les travaux de pavage des rues des Hérons et des Bernaches;

**DE** confirmer que cette dépense est assumée par le règlement d'emprunt 2017-219 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 82 000\$ pour des travaux de pavage sur les rues des Hérons et des Bernaches et des honoraires professionnels;

**ET** le versement correspondant à la retenue de garantie de 5% au montant de 561,78\$ incluant taxes à Eurovia Vinci, selon la facture 5802198133 du 07 novembre 2017 pour les travaux de pavage entre les rues Chabot et des Bernaches;

**ET DE** confirmer que cette dépense est assumée par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

**294-11.2018 10.4 ACCEPTATION DES FRAIS – HONORAIRES PROFESSIONNELS RÉFECTION DU CHEMIN DION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la facture numéro 3 de Monsieur Gaston Rouleau en date du 17 octobre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de cette facture au montant total de 1 800,00\$ pour ses honoraires professionnels dans le projet de réfection du chemin Dion ;

**ET QUE** cette dépense non prévue au budget 2018 soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**295-11.2018 10.5 PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE DU CHEMIN LABRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du rapport de l'étude d'une problématique de drainage sur une partie du chemin Labrie et des recommandations techniques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une lettre signée au nom du conseil municipal soit adressée à tous les propriétaires du chemin Labrie les informant des recommandations techniques de l'ingénieur au dossier SHE-00249234.



**ADOPTION : 6 POUR**

**296-11.2018 10.6 RÉPARATIONS ET ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION MACK**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'estimé des réparations requises sur le camion Mack incluant l'achat de pneus d'hiver ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense estimée à 5 224,00\$ excluant les taxes pour les réparations suivantes sur le camion Mack : 2 cylindres de boîte (1 044,00\$), 4 batteries (400,00\$) ainsi que l'achat de 10 pneus d'hiver (3 780,00\$).

**ADOPTION : 6 POUR**

**297-11.2018 10.7 4 DEMANDES DE RÉ-INSTALLER DES BORNES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de quatre (4) autres demandes de réinstaller des bornes à la suite des travaux effectués sur une partie de la rue de l'Église est ;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches sont entreprises avec l'entrepreneur au dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Groupe HBG arpenteurs-géomètres à procéder au remplacement de ces bornes de lots pour les adresses suivantes :

- 208 de l'Église : 2 bornes (chacune à l'extrémité de cette propriété)
- 210 de l'Église : 1 borne
- Terrain en façade de la rue de l'Église, 146 rue Therrien : 2 bornes (chacune à l'extrémité de cette propriété)
- 141 rue Therrien : 2 bornes

**ET DE** confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018 et le règlement d'emprunt 2018-225 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église Est.

**ADOPTION : 6 POUR**

**298-11.2018 10.8 ENTENTE ET MANDAT À UN NOTAIRE – ACQUISITION DE LA RUE DU TERRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du rapport de l'ingénieur au dossier en date du 23 octobre 2018 et de la correspondance du promoteur en date du 25 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur, par sa demande verbale du 25 octobre 2018, demande à la municipalité si les termes de la résolution 130-04.2010 demeurent valides;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal accepte de reconduire les termes de la résolution 130-04-2010 à l'effet de signer une entente relative à des travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Me Marie Marier à préparer et enregistrer la vente de la rue du Terrier à la municipalité pour une somme de 1,00\$, laquelle rue du Terrier est inscrite aux lots 5 836 185 et 5 836 186 du cadastre du Québec ;

**QUE** cette résolution soit effective dès réception par le promoteur de l'entente relative à des travaux municipaux dûment signée;

**ET QUE** le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**299-11.2018 10.9 RÉSOLUTION DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA RUE DU TERRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur la rue du Terrier sont complétés et que la municipalité a autorisé la signature du contrat d'acquisition de cette nouvelle rue, selon les termes de la résolution 298-11.2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics informe le conseil que les travaux s'avèrent conformes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de confirmer que cette nouvelle rue du Terrier est sous gestion municipale aux fins de son entretien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de décréter que la rue du Terrier est une voie publique au sens des articles 66 et suivants de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) ;

**ET QUE** la municipalité procède à la gestion à ce titre à compter de la date de réception de l'entente relative à des travaux municipaux dûment signée par le promoteur.

**ADOPTION : 6 POUR**

**300-11.2018 11.1 SOUMISSIONS : VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 267-10.2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 2 soumissions, à savoir :

- Beauregard Environnement Ltée	total de 62 770,10\$ excluant taxes
. Fosse de 850 gallons et moins	162,09\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	173,29\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	204,29\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	479,99\$ excluant taxes
- Normand Brassard 2006	total de 62 162,94\$ excluant taxes

. Fosse de 850 gallons et moins	156,56\$ excluant taxes
. Fosse de 900 à 1 050 gallons	191,35\$ excluant taxes
. Fosse de 1 200 à 1 500 gallons	230,49\$ excluant taxes
. Fosse de 2 500 gallons	504,46\$ excluant taxes

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, la soumission du plus bas soumissionnaire est déclarée conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Normand Brassard 2006 le contrat sur une période de 2 ans pour réaliser les travaux de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour les années 2019 et 2020, au montant de 62 162,94\$ excluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 14 octobre 2018.

**ADOPTION : 6 POUR**

**301-11.2018 11.2 APPEL D'OFFRES RELATIF À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – COMITÉ DE SÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton entend procéder par appel d'offres selon le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes pour l'octroi du contrat relatif à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que lorsque le conseil décide d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres, il doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres autres que des membres du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir de former un comité de sélection n'a pas été délégué par règlement du conseil municipal à ce jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 936.0.1.13 du *Code municipal du Québec* ne peut être divulgué par un membre du conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant d'identifier une personne comme étant membre d'un comité de sélection ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal forme un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres autres que les membres du conseil municipal et que les personnes identifiées par le conseil soient nommées membre du comité de sélection pour les fins de l'appel d'offres visé par la présente résolution.

**ADOPTION : 6 POUR**

**302-11.2018 11.3 APPEL D'OFFRES - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge à propos de lancer un appel d'offres concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres selon le document d'appel d'offres à être finalisé.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**11.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Le sujet est retiré.

**303-11.2018 12.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François, par sa correspondance du 22 octobre 2018, offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire participer à cette entente aux conditions suivantes ;

- Ressource rédaction et support conseil : 50,00\$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30,00\$/heure

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton réserve un montant de 1 900,00\$ pour l'année 2019 selon la répartition suivante : 32 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**12.2 FORMATION « LE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET ATELIER PRATIQUE SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME »**

Le sujet est retiré.

**304-11.2018 13.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du dossier de consultation en date du 01 octobre 2018 de la Commission scolaire des Sommets quant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 (règle 201) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord quant aux détails de ce dossier de consultation ;

**QUE** la Commission scolaire des Sommets soit sensibilisée à l'effet que les enfants de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soient priorisés quant à la fréquentation de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel ;

**ET QUE** le maire, Monsieur Gérard Messier, soit autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

Des copies du règlement sont mises à la disposition des personnes présentes.

**305-11.2018 13.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-233 DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement intitulé « Règlement 2016-205 décrétant les tarifs de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade»;

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos de modifier les tarifs de location du Centre communautaire France-Gagnon-Laprade;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton peut, par règlement, établir un tarif d'honoraires pour l'émission des permis, des licences, des certificats ou tous autres frais;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 01 octobre 2018 par Monsieur le conseiller Alexandre Roy;

**ATTENDU QUE** le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

**ATTENDU QUE** copie dudit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition des citoyens présents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le présent règlement portant le numéro 2018-233 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- 2.1 **Année :** L'année de calendrier (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
- 2.2 **Résident :** Toute personne physique ayant une résidence sur le territoire de la municipalité.
- 2.3 **Centre communautaire France-Gagnon-Laprade :** Bâtisse sise au 112, rue Du Parc, Saint-François-Xavier-de-Brompton.
- 2.4 **Âge d'or :** Organisme de la municipalité regroupant les personnes de 50 ans et plus.
- 2.5 **Alcooliques Anonymes :** Association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.
- 2.6 **Tai-Chi :** Groupe d'amis pratiquant la gymnastique chinoise par une série de mouvements lents et très précis.
- 2.7 **Groupe de musique :** Groupe reconnu par la municipalité.
- 2.8 **Groupe de parties de cartes :** Groupe reconnu par la municipalité.
- 2.9 **Zumba Fitness :** Groupe reconnu par la municipalité dont l'organisatrice offre ces cours les mercredis soirs.
- 2.10 **Karaté Kempo :** Groupe reconnu par la municipalité dont l'organisatrice offre ces cours les jeudis soirs.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 2018-233 décrétant les tarifs de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ».

## **ARTICLE 4 - BUT**

Le présent règlement a pour but de déterminer et d'imposer les droits et frais payables à la municipalité pour les services de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ainsi que du système de sonorisation et de projection.

## **ARTICLE 5**

Les droits suivants ainsi que tous les frais s'y rattachant doivent être acquittés au moment de la demande de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, auprès du gestionnaire désigné par la municipalité. À cet effet, en plus d'acquitter les droits et les frais, le locataire doit se rendre à la résidence du gestionnaire afin de signer un contrat de location :

- Par location d'une journée du centre communautaire France-Gagnon-Laprade :
  - non-résident de la municipalité 230,00\$
  - résident de la municipalité 155,00\$

- Location annuelle du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour les organismes suivants :
  - Age d'Or, Alcooliques Anonymes,  
Tai-Chi, Groupe de musique, Groupe de parties de cartes,  
Zumba Fitness et Karaté Kempo : 205,00\$
- Frais additionnels par activité nécessitant un entretien ménager pour les organismes suivants :
  - Groupe de musique et Groupe de parties de cartes : 50,00\$
- Frais additionnels par activité pour le système de projection : 30,00\$

Le locataire est responsable du bris occasionné lors de l'utilisation du système de projection.

#### **ARTICLE 6 – PERMIS DE BOISSON**

Le tarif de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade exclus les coûts reliés au permis de boisson exigible par activité; ces frais sont assumés par le locataire.

#### **ARTICLE 7 – ANNULATION**

La municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton se réserve le droit, sur avis de quarante-huit (48) heures, d'annuler une date réservée par un des organismes autorisés.

#### **ARTICLE 8 - RÈGLE D'INTERPRÉTATION**

Le titre de certains articles est inscrit à titre purement indicatif. Seul le texte de chaque article définit la réglementation applicable.

#### **ARTICLE 9 - CONTESTATION DU RÈGLEMENT**

Nonobstant toute décision d'un tribunal concernant un ou plusieurs articles du présent règlement, les autres articles du règlement demeurent en vigueur.

#### **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **ARTICLE 11 - ABROGATION**

Est abrogée à toutes fins que de droit toute disposition d'un règlement municipal antérieur incompatible avec une disposition du présent règlement.

#### **ARTICLE 12 – AUGMENTATION ANNUELLE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le présent règlement est augmenté annuellement du pourcentage de l'indice des prix à la consommation selon la Régie de Rentes du Québec d'octobre, arrondi par tranche de 5,00\$.

#### **ARTICLE 13**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

\_\_\_\_\_  
Gérard Messier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne  
Directrice générale

**CONSIDÉRANT** les termes de l'entente de gestion du CCFGL venant à échéance le 31 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est informé que Madame Anne-Marie Aumond est intéressée à poursuivre la gestion du CCFGL ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité de nommer Madame Anne-Marie Aumond, gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour l'année 2019 selon les termes du contrat à être signé par le maire et la directrice générale.

**ADOPTION : 6 POUR**

**307-11.2018 13.4 GESTIONNAIRE DU RESTAURANT DU PARC DES PIONNIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est informé que Madame Micheline Bérubé est intéressée à s'occuper du restaurant du parc des Pionniers pour la saison 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité de nommer Madame Micheline Bérubé, gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers aux conditions suivantes :

- la gestionnaire assure les opérations du restaurant pour toutes les activités prévues au parc des Pionniers pour la saison 2019 ;
- la gestionnaire prend le restaurant dans son état actuel ;
- la gestionnaire paye le gaz propane et la location de la bonbonne ;
- la municipalité assure l'entretien des équipements ;
- la municipalité avise des dates des événements ;
- la gestionnaire fait le ménage à la fin de la saison.

**ADOPTION : 6 POUR**

**308-11.2018 13.5 PHASE 2 DU PARC HÉRONS BERNACHES – PRÉPARATION TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande du 22 octobre 2018 quant à des travaux de préparation du terrain pour la phase 2 du parc Hérons Bernaches ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Claude Paulin mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) d'autoriser Excavation Richard Rouleau à procéder à la préparation du terrain de la phase 2 du parc Hérons Bernaches au coût total de 3 450,00\$ excluant les taxes pour des travaux de nettoyage et d'aplanissement avec rapatriement de la terre à la section boisée ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par la réserve Parcs et Terrains de Jeux pour la somme de 3 726,00\$.

**ADOPTION : 5 POUR  
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Claude Paulin s'abstient de voter.



**309-11.2018 13.6 PARADE DE NOEL À WINDSOR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande du 26 septembre 2018 du comité de la Parade de Noel de Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens de la municipalité assistent à cet évènement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 400,00\$ soit versée au comité de la Parade de Noel de Windsor pour l'édition 2018.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**COMPTES A PAYER DU 02 OCTOBRE AU 04 NOVEMBRE 2018**

<b>N° déboursé</b>	<b>N° chèque</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
201800663 (C)	6507	I	2018-10-04	1312	ENTENTE	
201800666 (C)	6510		2018-10-11	24	BELL Canada	622,77 \$
201800667 (C)	6511		2018-10-11	37	HYDRO-QUEBEC	1 363,38 \$
201800669 (C)	6513		2018-10-18	37	HYDRO-QUEBEC	1 983,15 \$
201800670 (I)	6514		2018-10-18	1310	LAPIERRE LÉO	155,22 \$
<b>Total des chèques émis</b>						<b>6 849,52 \$</b>

**COMPTES A PAYER DU 05 NOVEMBRE 2018**

<b>N° déboursé</b>	<b>N° chèque</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
201800671 (I)	6556		2018-11-06	18	L'ETINCELLE	299,53 \$
201800672 (I)	6574		2018-11-06	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	659,27 \$
201800673 (I)	6521		2018-11-06	24	BELL Canada	623,10 \$
201800674 (I)	6530		2018-11-06	29	CONSTRUCTION DJL-REGION ESTRIE	943,51 \$
201800675 (I)	6531		2018-11-06	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	459,75 \$
201800676 (I)	6539		2018-11-06	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	560,51 \$
201800677 (I)	6546		2018-11-06	37	HYDRO-QUEBEC	319,25 \$
201800678 (I)	6547		2018-11-06	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	358,72 \$
201800679 (I)	6562		2018-11-06	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	262,50 \$
201800680 (I)	6567		2018-11-06	41	PETITE CAISSE	154,65 \$
201800681 (I)	6583		2018-11-06	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	2 312,73 \$
201800682 (I)	6522		2018-11-06	51	BELL MOBILITE	87,25 \$
201800683 (I)	6586		2018-11-06	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	399,84 \$
201800684 (I)	6516		2018-11-06	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	352,97 \$
201800685 (I)	6527		2018-11-06	57	CHERBOURG	93,69 \$
201800686 (I)	6551		2018-11-06	103	LA TRIBUNE	169,70 \$
201800687 (I)	6582		2018-11-06	145	SHERLENN INC.	113,04 \$
201800688 (I)	6536		2018-11-06	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	2 232,54 \$
201800689 (I)	6550		2018-11-06	169	JUHOULE	792,16 \$
201800690 (I)	6543		2018-11-06	201	GREAT WEST	2 293,30 \$
201800691 (I)	6585		2018-11-06	227	SPÉNARD CAROLINE	171,00 \$
201800692 (I)	6549		2018-11-06	229	J. ANCTIL INC.	4 981,75 \$
201800693 (I)	6573		2018-11-06	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	442,65 \$
201800694 (I)	6540		2018-11-06	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	16,00 \$
201800695 (I)	6576		2018-11-06	276	REVENU DU Canada	3 333,63 \$
201800696 (I)	6575		2018-11-06	277	RETRAITE QUÉBEC	557,16 \$
201800697 (I)	6577		2018-11-06	278	REVENU DU QUEBEC	8 215,98 \$
201800698 (I)	6579		2018-11-06	300	SANI ESTRIE INC.	6 053,11 \$
201800699 (I)	6534		2018-11-06	432	EQUIPEMENT R.M. NADEAU	203,28 \$
201800700 (I)	6545		2018-11-06	451	GROUPE HBG INC.	1 994,82 \$
201800701 (I)	6564		2018-11-06	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800702 (I)	6563		2018-11-06	472	OPERATION NEZ ROUGE	125,00 \$
201800703 (I)	6523		2018-11-06	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	331,12 \$

201800704 (I)	6568	2018-11-06	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	3 691,80 \$
201800705 (I)	6587	2018-11-06	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	317,25 \$
201800706 (I)	6589	2018-11-06	506	UAP INC.	570,88 \$
201800707 (I)	6558	2018-11-06	536	MEGABURO	340,25 \$
201800708 (I)	6557	2018-11-06	723	MARCHE ST-FRANCOIS	663,61 \$
201800709 (I)	6578	2018-11-06	744	ROULEAU GASTON	1 800,00 \$
201800710 (I)	6559	2018-11-06	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
201800711 (I)	6584	2018-11-06	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 107,64 \$
201800712 (I)	6572	2018-11-06	853	PUROLATOR INC.	5,26 \$
201800713 (I)	6571	2018-11-06	878	PUBLIDIFFUSION	339,18 \$
201800714 (I)	6588	2018-11-06	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	308,92 \$
201800715 (I)	6590	2018-11-06	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	222,68 \$
201800716 (I)	6532	2018-11-06	965	DUPUIS MARYSE	77,24 \$
201800717 (I)	6524	2018-11-06	981	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET	87,38 \$
201800718 (I)	6548	2018-11-06	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	789,32 \$
201800719 (I)	6569	2018-11-06	1014	PRO DE LA NIVELEUSE	1 122,16 \$
201800720 (I)	6553	2018-11-06	1016	LARAMÉE MONIA	19,00 \$
201800721 (I)	6560	2018-11-06	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	1 233,09 \$
201800722 (I)	6544	2018-11-06	1053	GROUPE ENVIRONEX	223,97 \$
201800723 (I)	6519	2018-11-06	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 546,70 \$
201800724 (I)	6526	2018-11-06	1061	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	2 423,52 \$
201800725 (I)	6542	2018-11-06	1064	GONFLABLE.CA INC.	187,49 \$
201800726 (I)	6517	2018-11-06	1066	ATELIER LAVOIE	317,75 \$
201800727 (I)	6535	2018-11-06	1084	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	4 867,42 \$
201800728 (I)	6555	2018-11-06	1117	LES SERVICES EXP INC.	2 047,43 \$
201800729 (I)	6565	2018-11-06	1152	PAVAGES LAVALLEE & LEBLANC INC.	1 379,70 \$
201800730 (I)	6525	2018-11-06	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	1 940,29 \$
201800731 (I)	6541	2018-11-06	1160	GENERATRICE B.M. INC.	126,85 \$
201800732 (I)	6518	2018-11-06	1206	AUMOND ANNE-MARIE	1 065,00 \$
201800733 (I)	6580	2018-11-06	1209	SERVICES D'ARBRES GAMELIN	1 300,00 \$
201800734 (I)	6520	2018-11-06	1216	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	22 562,57 \$
201800735 (I)	6591	2018-11-06	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	75,79 \$
201800736 (I)	6538	2018-11-06	1238	EXPERT SERVICES ELECTRIQUES INC.	1 945,14 \$
201800737 (I)	6533	2018-11-06	1269	ENERGIE SONIC INC.	908,99 \$
201800738 (I)	6581	2018-11-06	1274	SFL PLACEMENTS	396,36 \$
201800739 (I)	6515	2018-11-06	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU	2 210,67 \$
201800740 (I)	6566	2018-11-06	1304	PAYSAGE LAMBERT	92,26 \$
201800741 (I)	6537	2018-11-06	1307	EXCAVATION YVON BENOIT	32 162,70 \$
201800742 (I)	6552	2018-11-06	1310	LAPIERRE LÉO	172,46 \$
201800743 (I)	6528	2018-11-06	1313	CIMI INC.	8 968,05 \$
201800744 (I)	6570	2018-11-06	1314	PROFUSION G.N.P. INC.	1 154,35 \$
201800745 (I)	6554	2018-11-06	1315	LAVE AUTO JUAN	63,24 \$
201800746 (I)	6561	2018-11-06	1316	MOTEURS C-A INC.	5 507,30 \$
201800747 (I)	6529	2018-11-06	1317	COMITE DE LA PARADE DE NOEL DE	400,00 \$

**Total des chèques émis**

**147 863,27 \$**

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001**

**12 015.51\$**

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**8 352.17\$**

**310-11.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 05 novembre 2018 au montant de 147 863,27\$;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

\*\*\*

## **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Monsieur Ronald Mackey demande qui assume le paiement de l'asphalte des rues des Hérons et des Bernaches. Un règlement d'emprunt a été approuvé pour ce dossier.

Monsieur Ronald Mackey demande à la municipalité de s'impliquer dans une démarche avec la ville de Sherbrooke pour que cesse l'étendue de la boue sur le chemin de la Rivière sud.

2<sup>e</sup> Madame Gertrude Allard demande pourquoi le chemin Dion n'est pas entretenu. Le service de voirie a été avisé.

Madame Gertrude Allard demande à quoi servent les panneaux de signalisation à l'intersection de la rue de l'Église et de la route 249. Ces panneaux servent à signifier les travaux de réfection d'un pont près de Kingsbury.

3<sup>e</sup> Monsieur Antoine Trudeau demande la conclusion concernant la problématique de drainage du chemin Labrie. Monsieur le maire résume le dossier.

4<sup>e</sup> Monsieur Pierre Riendeau demande si le coût de location du centre communautaire est augmenté de 5,00\$ pour les organismes. On confirme.

5<sup>e</sup> Monsieur Léo Lapierre interdit à toute machinerie de la municipalité de passer sur ces terrains du Rang 5 et Rang 6.

6<sup>e</sup> Madame Gertrude Allard demande si la municipalité fait partie de l'UMQ ou de la FQM. La municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

\*\*\*

## **DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Tous les élus déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

## **311-11.2018 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h53.

### **ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Gérard Messier, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière